

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 19 janvier 2023 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2022

NOR : JUST2301452A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 19 janvier 2023, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2022, aux concours externe et interne sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice est fixé à 226, répartis ainsi qu'il suit :

- concours externe : 120 postes ;
- concours interne : 106 postes.

La répartition des postes par spécialité et concours s'effectue ainsi qu'il suit :

- psychologue clinicien : 107 postes pour le concours externe et 101 postes pour le concours interne ;
- psychologue du travail et de l'organisation du travail : 13 postes pour le concours externe et 5 pour le concours interne.

En outre, 23 postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et 13 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.